# Négligence professionnelle

## Définition de la négligence

Pour Bientraitance (2010), la négligence est une forme de maltraitance. C'est une violence physique ou psychique passive et peut devenir de la négligence physique, émotionnelle, médicale ou encore intellectuelle.

D'après Bientraitance (2010), "La négligence peut s'illustrer par la non-satisfaction des besoins physiologiques de la personne, comme aider la personne à se nourrir, à s'hydrater, mais aussi par une absence d'attention à son hygiène corporelle ou encore un désintérêt vis-à-vis de la personne elle-même."

Pour Dubé, M., cette forme de maltraitance est souvent mise à l'écart, car elle ne laisse pas toujours de marques visibles sur les enfants, mais ses conséquences sur leur bien-être peuvent être très graves sur son développement émotionnel/psychologique et moteur.

## Définition de la maltraitance

D'après l'OMS (2022), "La maltraitance de l'enfant désigne les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans. Elle s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, d'abus sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir."

La différence entre ces deux concepts est donc que la négligence n'est pas intentionnelle, ni volontaire de la part du professionnel, la personne est inconsciente.

## Les 4 types de négligences (impact spécifique)

Pour Pichevin, G., il existe 4 types de négligences: la négligence éducative, la négligence émotionnelle, la négligence médicale et la négligence physique.

- *Négligence éducative*

Elle se définit comme étant une absence de gestes appropriés pour assurer la sécurité, le développement et le bien-être de l'enfant. En effet, une cohérence éducative, des repères clairs, une régularité dans les soins sont indispensables pour construire un enfant. D'autres attitudes parentales contreviennent par défaut à transmettre à l'enfant les notions de précaution, de vigilance et de sécurité à l'intérieur de l'habitat (comme laisser accessibles les objets tranchants, les médicaments et produits dangereux, un escalier défectueux, un poêle), ou à l'extérieur (traverser la rue sans regarder, les dangers dans l'environnement...).

- *Négligence émotionnelle*

La négligence émotionnelle est l'absence ou le manque d'attention et de considération pour les sentiments et les besoins émotionnels d'une personne. Elle est différente des formes plus visibles de maltraitance, mais prive les enfants de la validation et de l'attention indispensable au bon développement de l'estime de soi. De manière générale, elle s'exprime par un manque de réactivité émotionnelle et de soutien des personnes qui s'occupe d'eux. Tous les enfants ont un besoin émotionnel fort auquel il est impératif de répondre pour leur permettre de se développer de manière saine, dans le bien-être et la bienveillance.

- *Négligence médicale*
    - Non assurance pour les soins médicaux de l'enfant
    - Non suivi des recommandations médicales

- *Négligence physique*

Meerseman, C. (2019) affirme que : La négligence physique touche à la fois l'aspect alimentaire et le développement psycho-moteur de l'enfant. La négligence alimentaire correspond à une privation de nourriture ou à une difficulté à s'alimenter.

## Les douces violences : définition et impact

Les douces violences sont des gestes ou paroles maladroits, souvent inconscients, qui affectent l'estime de soi de l'enfant sans être perçus comme de la maltraitance. Elles traduisent un manque de reconnaissance de l'enfant comme une personne à part entière. Pour s'en rendre compte : « Est-ce que j'accepterais cela en tant qu'adulte ? »

Exemples : parler de l'enfant à la 3e personne en sa présence, se moquer ou le dévaloriser, agir sur lui sans prévenir (le moucher, le porter…), le forcer à manger, dormir ou rester éveillé, ignorer l'enfant pendant un soin.

## Les causes fréquentes de négligence professionnelle

Les principales causes de négligence professionnelle sont liées à des conditions de travail difficiles : une charge de travail trop élevée, l'épuisement ou le stress des éducateurs, le manque de soutien et de formation, la sous-valorisation du métier dans certaines cultures, ainsi que l'insuffisance de ressources et de moyens pour exercer correctement les pratiques éducatives.

## Conclusion

Chaque enfant mérite attention, sécurité et reconnaissance. La négligence professionnelle, souvent involontaire, peut compromettre ces besoins essentiels. Prévenir la négligence, c'est soutenir les professionnels, améliorer les conditions de travail et garantir à chaque enfant un environnement sûr et bienveillant.

## Présentation des politiciens présents lors du moment d'échange

**M. Benoît Gaillard**

Benoît Gaillard, né en 1985 à Lausanne, est une personnalité politique suisse engagée au sein du Parti socialiste. Titulaire d'une maîtrise en lettres, il s'est impliqué très tôt en politique locale, notamment comme président du PS lausannois et conseiller communal. Il est conseiller national depuis mai 2025.
Son mot d'ordre : "Défendre les services publics, ceux qui y travaillent et la solidarité".
https://benoitgaillard.ch/

**M. Julien Wicki**

Julien Wicki, né en 1982, est doyen et enseignant au Gymnase d'Yverdon-les-Bains. Engagé en politique depuis 2016 comme conseiller communal (chef du groupe socialiste et POP), c'est en mars 2025 qu'il est élu municipal d'Yverdon-les- Bains, responsable de la jeunesse et de la cohésion sociale.
Père de trois enfants, M. Wicki est également très actif dans les milieux associatifs et institutionnels locaux : il préside ou siège dans plusieurs conseils et fondations liés à l'accueil de l'enfance, au logement, à la solidarité et à l'immigration.
https://www.linkedin.com/in/julien-wicki-030141b4/?originalSubdomain=ch

## Pour aller plus loin…

En complément, voici quelques articles en lien avec le thème :

« À Genève, le nombre de signalements pour maltraitance en crèche est passé de 11 en 2018 à 47 en 2024. »
https://www.rts.ch/info/societe/2025/article/maltraitance-en-creches-les-signalements-explosent-en-suisse-romande-28842304.html

« Aujourd'hui, seule une partie du personnel de crèche dispose d'une formation qualifiante complète. Nous demandons que d'ici 2030, 100 % du personnel soit formé initialement, dont 50 % au niveau tertiaire. »
https://www.rts.ch/info/suisse/2024/article/face-au-manque-de-personnel-pour-l-accueil-de-l-enfance-les-professionnels-tirent-la-sonnette-d-alarme-28619952.html

« Beaucoup de collaborateurs de crèches travaillent sans CFC ni diplôme tertiaire. Ils affrontent un environnement bruyant, agité, mal rémunéré. »
https://www.myscience.ch/fr/news/2023/zu_wenig_qualifizierte_mitarbeitende_in_kitas-2023-hslu?

« Dans une enquête portant sur 621 crèches, le turnover annuel du personnel atteint 30 %. Dans certaines structures, il n'y a même pas un poste occupé par une personne diplômée. »
https://www.rts.ch/info/suisse/14534479-la-suisse-connait-une-penurie-de-personnel-qualifie-dans-les-creches.html?

« La négligence fait partie des formes de maltraitance. »
https://www.silvereco.fr/bientraitance/#:~:text=La%20n%C3%A9gligence%20fait%20partie%20des,ou%20morale%20de%20la%20personne

**Yapaka.be** est un programme belge de prévention de la maltraitance infantile, soutenu par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il propose une multitude de ressources destinées aux professionnels de l'enfance, visant à renforcer leurs compétences et à soutenir leur bien-être dans des contextes parfois éprouvants. https://www.yapaka.be/

## Sources bibliographiques

Bientraitance (2010, 16 novembre). *La négligence, une forme de maltraitance.* https://www.bientraitance.fr/la-negligence-une-forme-de-maltraitance/#:~:text=La%20n%C3%A9gligence%20fait%20partie%20des,ou%20morale%20de%20la%20personne (Consulté le 03.10.2024)

Dubé, M. *Ces enfants victimes de négligence*. https://www.educatout.com/besoins-particuliers/familial/ces-enfants-victimes-de-negligence.htm (Consulté le 10.10.2024)

Meerseman, C. (2019). *Prévenir la négligence*. Yapaka.be.https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta-107-negligence-meerseman-web.pdf (Consulté le 26.09.2024)

OMS (2022, 19 septembre). *Maltraitance des enfants*. https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/child-maltreatment (Consulté le 03.10.2024)

Pichevin, G. *La négligence des enfants et ses conséquences : l'apport des études sur les enfants Roumains.* https://unescochair-children-maltreatment.univ-tours.fr/la-negligence-des-enfants-et-ses-consequences-lapport-des-etudes-sur-les-enfants-roumains#:~:text=Pour%20mieux%20la%20comprendre%2C%20la,et%20%C3%A0%20son%20bien%2D%C3%AAtre. (Consulté le 22.09. 2024)